



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2009-0141 – VIP FORTE  
dossier lié n° AMM 9100645

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
VIP FORTE, identique à CELIO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VIP FORTE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CELIO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100645, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VIP FORTE est bien strictement identique à celle déclarée pour CELIO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VIP FORTE, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CELIO.**

La Directrice générale adjointe

Valérie BADUEL